

Quelle est la portée de la décision récente du tribunal ?

La décision du tribunal de Pastaza est un précédent important dans la lutte du peuple *waorani* contre les activités d'exploitation sur leurs territoires. Elle ratifie les avancées du cadre juridique national et international relatif aux droits des peuples autochtones et notamment le droit des communautés à être consultés de manière éclairée, libre et préalable à la mise en marche de tout projet d'extraction de leurs territoires.

Cette décision est prise dans un contexte caractérisé par l'expansion de la frontière pétrolière dans d'autres parties de l'Amazonie, comme c'est le cas de la zone du bloc ITT du Parc Yasuní, où les processus de consultation des communautés ont été effectués de manière arbitraire et parfois même évités par l'État équatorien.

Dans ce cadre, la décision du tribunal de Pastaza pénalise l'absence du processus de consultation et la manière dont les entreprises pétrolières ont essayé d'imposer leur pouvoir sur les territoires autochtones.

Il s'agit d'une décision historique qui illustre la capacité d'organisation et de décision du peuple *waorani*, soucieux de l'intensification des effets sociaux et environnementaux des activités pétrolières.

Le triomphe des communautés *waorani* de Pastaza pose les lignes directrices pour d'autres processus de dénonciation en cours dans la région en exprimant également le processus d'appropriation et la connaissance accrue de la loi par les autochtones.

Cette connaissance est actuellement mobilisée par plusieurs communautés autochtones, paysannes et afro-équatoriennes afin d'exprimer leurs positionnements et leurs aspirations de pouvoir décider librement de l'avenir de leurs peuples et de leurs territoires.

Il reste à voir si la décision du tribunal de Pastaza est respectée par les autorités nationales et si les intérêts pétroliers des élites blanches et métisses du pays ne font pas encore une fois omission des voix des peuples autochtones.